

RCS : CAHORS Code greffe : 4601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAHORS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00187 Numéro SIREN : 513 774 380 Nom ou dénomination : 1-2-3 SOLEIL
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2023 sous le numéro de dépôt 1044

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

-2-3 SOLEIL

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/22	Valeurs nettes au 31/12/21	Valeurs nettes au 31/12/20	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
IF IMMOBILISÉ					
obilisations incorporelles					
ais d'établissement					
7110000 frais constitut	3 546,12	3 546,12	3 546,12		
3010000 amt frais etabl	-3 546,12	-3 546,12	-3 546,12		
obilisations corporelles					
onstrutions	2 411,51	2 729,39	3 047,27	-317,88	-11,65
1450000 amgt bat /autrui	6 357,58	6 357,58	6 357,58		
1145000 amt amgt bat/autr	-3 946,07	-3 628,19	-3 310,31	-317,88	-8,76
autres immobilisations corporelles	245 283,19	277 615,57	309 947,95	-32 332,38	-11,65
1810000 install general	646 647,62	646 647,62	646 647,62		
1830000 mater bureau inf	504,17	504,17	504,17		
1181000 amt install gene	-401 364,43	-369 032,05	-336 699,67	-32 332,38	-8,76
1183000 amt mat bur inf	-504,17	-504,17	-504,17		
obilisations financières (2)					
AL (I)	247 694,70	280 344,96	312 995,22	-32 650,26	-11,65
IF CIRCULANT					
is et en-cours					
ances Clients et comptes rattachés (3)					
8000000 clients factures a etablr	38 295,62	36 309,16	34 548,99	1 986,46	5,47
autres créances (3)	1 751,50	1 749,47	1 720,18	2,03	0,12
5830000 tva remb demande	1 440,00	1 453,00	1 428,00	-13,00	-0,89
5860000 tva/a n parven	311,50	296,47	292,18	15,03	5,07
onibilités	15 849,79	14 478,29	7 293,66	1 371,50	9,47
1000 banque ca-nmp	1 744,14	1 071,47	6 896,57	672,67	62,78
1000 canmp excédent pro	14 105,65	13 406,82	397,09	698,83	5,21
AL (II)	55 896,91	52 536,92	43 562,83	3 359,99	6,40
AL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	303 591,61	332 881,88	356 558,05	-29 290,27	-8,80

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

07516

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

SARE 1-2-3 SOLEIL

PASSIF	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au 31/12/21	Valeurs au 31/12/20	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES					
Capital (dont versé : 50 000,00)	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
10130100 cs marie-helene malaurie	4 900,00	4 900,00	4 900,00		
10130200 cs christian malaurie	5 100,00	5 100,00	5 100,00		
10130400 cs richard malaurie	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
10130500 sas xmi participations	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
Réserves					
Réserve légale	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
10610000 reserves legales	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
Autres réserves	7 675,77	7 675,77	7 675,77		
10680000 autres reserves	7 675,77	7 675,77	7 675,77		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	52 776,89	47 173,71	46 468,16	5 603,18	11,88
SITUATION NETTE	115 452,66	109 849,48	109 143,93	5 603,18	5,10
TOTAL (I)	115 452,66	109 849,48	109 143,93	5 603,18	5,10
AUTRES FONDS PROPRES					
TOTAL (I) Bis					
PROVISIONS					
TOTAL (II)					
DETTES (I)					
Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	118 609,99	164 083,81	209 001,75	-45 473,82	-27,71
16401000 pret 5014	118 581,99	164 066,86	208 979,64	-45 484,87	-27,72
16880000 interets courus	28,00	16,95	22,11	11,05	65,19
Emprunts et dettes financières diverses (3)	63 141,70	52 249,91	31 731,81	10 891,79	20,85
45510100 c/c m-h malaurie	5 829,76	4 824,14	2 929,74	1 005,62	20,85
45510200 c/c ch malaurie	5 829,77	4 824,15	2 929,75	1 005,62	20,85
45510400 c/c r malaurie	23 319,05	19 296,57	11 718,97	4 022,48	20,85
45510500 xm participations	28 163,12	23 305,05	14 153,35	4 858,07	20,85
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 976,48	3 314,59	3 287,14	-1 338,11	-40,37
401agc agc du lot		1 429,20	1 407,60	-1 429,20	-100,00
401erdf e.r.d.f.	45,08	44,17	64,08	0,91	2,06
401oran orange	62,40	62,40	62,40		
40800000 fournisseur fnp	1 869,00	1 778,82	1 753,06	90,18	5,07
Dettes fiscales et sociales	2 764,00	1 815,00	1 939,00	949,00	52,29
44400000 etat imp benefic	1 693,00	761,00	892,00	932,00	122,47
44860000 etat a payer	1 071,00	1 054,00	1 047,00	17,00	1,61
Autres dettes	1 646,78	1 569,09	1 454,42	77,69	4,95
46700000 aut.dbt& crd div	1 646,78	1 569,09	1 454,42	77,69	4,95
TOTAL (III)	188 138,95	223 032,40	247 414,12	-34 893,45	-15,65
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	303 591,61	332 881,88	356 558,05	-29 290,27	-8,80
(I) Dont à plus d'un an	72 647,49	118 273,00	164 066,86		
(I) Dont à moins d'un an	115 491,46	104 759,40	83 347,26		

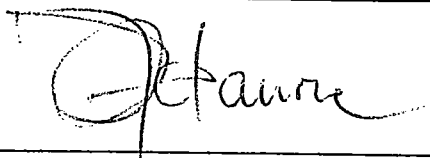
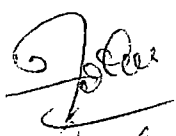
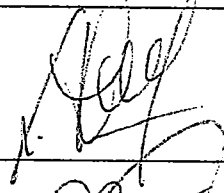
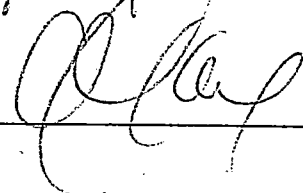
SARL 1-2-3 SOLEIL

Lamaresque

46500 PADIRAC

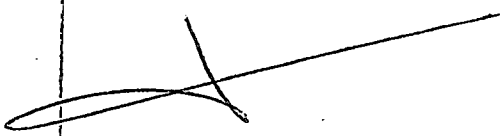
R.C.S Cahors

Feuille de présence à l'Assemblée Générale Ordinaire
du 10/03/2023

Associés	Parts	Signature
M. Christian MALAURIE	51	
Mme Marie-Hélène MALAURIE	49	
XM Participations, représentée par Xavier MALAURIE, Président	200	
M. Richard MALAURIE	200	

La gérance certifie exacte la feuille de présence faisant apparaître que quatre associés sont présents totalisant ensemble 500 parts.

La gérance



1-2-3 SOLEIL

SARL au capital de 50 000 €

Siège social : Lamaresque, 46500 PADIRAC

R.C.S Cahors 513 774 380

Assemblée Générale Ordinaire du 18 Mars 2023

L'an deux mille vingt- trois, le dix-neuf mars à quatorze heures, les associés de la SARL 1-2-3 SOLEIL, se sont réunis sur convocation de la gérance et ont délibéré au siège social, à Padirac.

Sont présents :

Madame Charlotte VANDOMME, gérante

Monsieur Christian MALAURIE, associé, propriétaire de 51 parts numérotées de 1 à 51

Madame Marie-Hélène MALAURIE, associée, propriétaire de 49 parts numérotées de 52 à 100

XM PARTICIPATIONS SAS, représentée par Xavier MALAURIE, Président, associée, propriétaire de 200 parts numérotées de 101 à 300

Monsieur Richard MALAURIE, associé, propriétaire de 200 parts numérotées de 301 à 500

Madame Charlotte VANDOMME MALAURIE a été désignée, par la collectivité des associés, Présidente de la présente séance et constate que la totalité des droits de vote sont réunis et, qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions en toute régularité.

La Présidente dépose sur le bureau l'ensemble des documents qui ont été adressés aux associés ou qui ont été tenus à sa disposition pendant la durée légale précédant l'Assemblée :

- Rapport de la gérance
- Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée
- Bilan, compte de résultat
- Annexes comptables
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966

L'ensemble des associés lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente commente les comptes et donne lecture du rapport de gestion.

Cette lecture terminée et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement au vote les résolutions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2022
- Affectation du résultat
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L 223-19 du code de commerce
- Situation des comptes associés
- Quitus à la gérance et renouvellement du mandat
- Quitus à l'expert comptable pour la tenue des comptes de l'exercice écoulé
- Pouvoirs et formalités

CM M JHL 1

Première résolution : approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2022

Après avoir entendu la lecture de la totalité du rapport de gestion sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice écoulé, l'Assemblée approuve les comptes tels qu'ils ont été présentés et qui se traduisent par un résultat de 59 133.89 € avant impôts et 52 776.89 € après impôts.

Cette résolution est mise au vote et adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution : affectation du résultat

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Réserve légale : 0 €
- Autres réserves : 0 €
- Distribution de dividendes : 52 776.89 €

Chaque associé recevra un dividende brut de 105.55 € par part sociale.

Après retenue par la société des contributions sociales, le dividende net est de 87.399 €

Les associés peuvent fournir une dispense pour le prélèvement forfaitaire fiscal si leur revenu fiscal de référence du foyer de l'associé est inférieur à 50 000 € (célibataire, divorcé ou veuf) ou 75 000 € (couple soumis à l'imposition commune).

La date de mise en paiement est fixée au **15 Septembre 2023**.

Cette résolution est mise au vote et adoptée à l'unanimité

Troisième résolution : Situation des comptes associés avant affectation du résultat 2022

Madame Marie-Hélène MALAURIE	= 5 829.77€
Monsieur Christian MALAURIE	= 5 829.77€
Monsieur Richard MALAURIE	= 23 319.05€
XM PARTICIPATIONS	= 28 163.12€

Cette résolution est mise au vote et adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution : quitus à la gérance pour sa gestion

L'Assemblée prend acte des efforts déployés par la gérante et lui donne quitus entier et sans réserve de sa gérance.

Le mandant de gérance donné à Mme Charlotte VANDOMME MALAURIE est reconduit pour l'année 2023. Il est précisé que ce mandat ne donne pas lieu à rémunération.

Cette résolution est mise au vote et adoptée à l'unanimité

Am 07.09.23

Cinquième résolution : approbation des conventions réglementées visées à l'article L 223-19 du code de commerce.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est mise au vote et adoptée à l'unanimité

Sixième résolution : quitus à l'expert comptable pour la tenue des comptes de l'exercice écoulé.

Quitus est donné à l'expert comptable pour la tenue des comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est mise au vote et adoptée à l'unanimité

Septième résolution : pouvoirs et formalités

La gérance donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres.

Cette résolution est mise au vote et adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés.

DONT ACTE SUR TROIS PAGES

Fait en lieu et date indiqués en première page

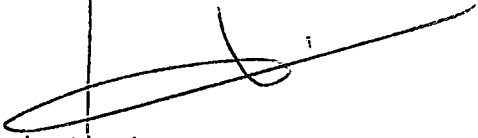
En **CINQ** exemplaires

1 pour chaque associé

1 pour la société

La gérante,

Certifie conforme,


S'en suivent les signatures de chaque associé

